

2024/004

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 29 JAN. 2024

ID : 066-216601062-20240123-DEC_2024_0004-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS
SEANCE DU 23 JANVIER 2024**

OBJET : MODIFICATION DES CONVENTIONS PORTANT MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPYR POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PERISCOLAIRE INTERCOMMUNAL ET DU SERVICE EXTRA-SCOLAIRE SUITE À LA FIN D'UNE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT.

L'an deux mille vingt-quatre et le **vingt-trois Janvier à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la **Mairie de Maureillas**, en session ordinaire du mois de **JANVIER** sous la Présidence de Monsieur **Jean VILA**, Maire de Maureillas Las Illas.

PRESENTS : MM. ERRE-LLAREUS Sylvie, GALAN Stéphane, JUSTAFRÉ-GALVEZ Coralie, LAFON Joseline, LE BELLEC Jean-Louis, MONNEREAU Alain, NOËLL Anne-Marie, PAGEOT Jany, PANABIÈRES Luc, PATHIER Babette, PAYROT José, SALLÉ Frédéric, VAQUÉ Marie-Christine, VILA Jean, VIZERN Michel, LAVIGNE Mélodie, ROYO Antoine, SIMON Sylvie.

ABSENTS EXCUSES : M. HAENTJENS Nils, LAPORTE Martine, PUJOLAR Marie-Claude, BOIX Rémy, CUENET Evelyne.

ABSENTS : M.

**PROCURATIONS : M. HAENTJENS Nils à M. VILA Jean
Mme LAPORTE Martine à Mme ERRE-LLAREUS Sylvie
Mme PUJOLAR Marie-Claude à M. GALAN Stéphane
M. BOIX Rémy à Mme SIMON Sylvie
Mme CUENET Evelyne à Mme LAVIGNE Mélodie**

SECRETARE : Mme JUSTAFRÉ-GALVEZ Coralie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021/088 du 02 décembre 2021, portant sur l'approbation de la convention de mise à disposition de personnel pour le fonctionnement du service périscolaire intercommunal avec la Communauté de Communes du Vallespir, pour une durée de 3 ans du 01/09/2021 au 31/08/2024.
Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°2023/050 du 05 Septembre 2023 portant approbation de la convention de mise à disposition de personnel pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Maternel et Élémentaire au service périscolaire des mercredis et extra-scolaire des vacances avec la Communauté de Communes du Vallespir, pour une durée de 3 ans à compter de 2023.

Par arrêté n°2023/240 du 19 décembre 2023, il a été mis fin, à compter du 01 Janvier 2024, à une mise à disposition d'un personnel intervenant aussi bien au service périscolaire qu'au service extra-scolaire. Il y donc lieu d'approuver la modification des deux conventions précitées.

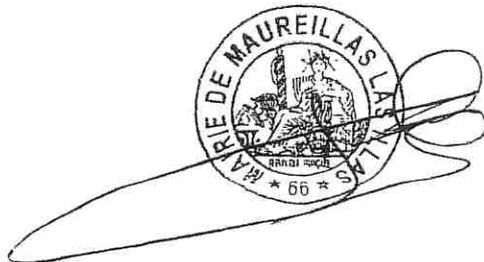
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des deux conventions de mise à disposition de personnel aux services périscolaire et extra-scolaire de la Communauté de Communes du Vallespir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document les concernant.

Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTES : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Jean VILA

La secrétaire de séance,



Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux Articles 48 et 56 de la Loi du 5 Avril 1884. LE MAIRE, Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour un excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État. Précision faite que la requête présentée fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article